

DEL 22.09.2014-091 : Questions diverses.

- Michel le Goff interpelle les conseillers sur le problème que pose l'arrivée des frelons asiatiques sur la Commune. Il souhaite savoir si certaines mesures ont été prises sachant qu'il lui a été rapporté que la COCOPAQ prendrait peut être leur élimination en charge ?

Le Maire indique qu'il a adressé un courrier aux 15 autres communes de la Communauté pour savoir quelles actions elles pensent poursuivre en la matière mais qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant.

Sébastien Miossec poursuit en disant que cette question fera l'objet d'une discussion au prochain bureau communautaire. Il lui semble important que la réponse faite soit homogène surtout vu le coût élevé de ces interventions qui se font sur le domaine privé. Il termine en précisant tout de même que la Communauté n'a pas la compétence « protection civile ».

Marcel Jambou souligne qu'il s'agit là d'une mission d'intérêt général.

- Stéphane Poupon interpelle les élus sur la politique gouvernementale actuellement menée, qui selon lui recentralise le pouvoir et éloigne le citoyen. Il se pose la question du lien entre cette dernière et notre territoire, connaissant les liens forts existants entre la Commune et la COCOPAQ.

Il s'interroge sur les liens entre le parti socialiste et le Conseil municipal, et plus précisément avec le bureau municipal.

Le Maire lui demande s'ils souhaitent une réponse immédiate. Il lui répond que non.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt-deux septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le quinze septembre deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Pascale LE BOURHIS, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE, (arrivée en cours de séance)

Mme Marie-Laure FALCHIER, excusée, qui a donné procuration à Mme Martine PRIMA,

M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Marie-France LE COZ,

Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à Mme Josiane ANDRE (arrivée en cours de séance)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2014.